



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : Service jeunesse – ALAE - Modification du règlement intérieur.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que suite à l'augmentation du nombre d'inscriptions d'enfants, il convient d'apporter certaines modifications au règlement intérieur.

Les modifications dudit règlement portent principalement sur :

- Les modalités d'inscription : modification de l'article 4 « Les places étant limitées, la priorité sera donnée aux enfants dont les parents travaillent et aux parents isolés travaillant avec enfant à charge (justificatif à produire en cas de besoin). Un cas particulier est à ajouter: Pour l'ALAE de Nébian la priorité sera donnée aux enfants transportés par autocar depuis la Commune de Lieuran Cabrières».

- La capacité d'accueil : Modification de l'annexe 1 :

	Ceyras	Nébian	Paulhan
Nombre d'enfants de moins de 4 ans	14	5	10
Nombre d'enfants de 4 ans à 6 ans	12	15	40 au lieu de 20
Nombre d'enfants de plus de 6 ans	36	28	80 au lieu de 54

- Les horaires : Modification de l'annexe 2 :

	Ceyras	Nébian	Paulhan
Matin	7h45 à 8h50	7h45 à 8h50	7h30 à 8h50
Pause méridienne	11h50 à 13h50	11h50 à 14h00	11h45 à 13h50
Soir	17h00 à 18h15	17h00 à 18h00	16h45 à 18h Au lieu de 17h15 à 18h30

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification du règlement de l'ALAE, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes, et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.